



CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien



LETTRE D'INFORMATION POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS



AGENDA :

DATE LIMITE DE DÉCLARATION ET DE RÈGLEMENT
DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS :



31 MARS

Accueil travailleurs indépendants Nouméa Centre-Ville
(5 rue du Général Galliéni)

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE :
Le 29 mars de 7h30 à 15h30

DÉCLAREZ VOS RESSOURCES ANNUELLES 2018 !

Vous allez recevoir, début mars, votre déclaration de ressources pour l'année 2018. La déclaration de ressources permet de calculer le montant de votre cotisation au RUAMM. Vous devrez nous retourner votre déclaration complétée avant le 31 mars (au plus tard le 30 avril si vous êtes imposé au régime du bénéfice réel ou du réel simplifié).

Faites vos démarches en ligne sur votre espace professionnel « Employeurs/Travailleurs indépendants » !
(Les travailleurs indépendants artistes ne sont pas concernés).



EN DÉCLARANT EN LIGNE, VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE JUSQU'AU 10 MAI 2019, QUEL QUE SOIT VOTRE RÉGIME D'IMPOSITION.



→ **Pas d'erreur ! Pas d'oubli !**

Vous êtes guidé lors de la saisie de votre déclaration.
À tout moment, l'étape de la déclaration dans laquelle vous vous situez est indiquée.



→ **Un service accessible 7j/7**

Vous pouvez vous connecter à « Mon espace privé » sur www.cafat.nc à tout moment.



→ **Un accusé de réception officiel !**

Vous le recevez immédiatement après avoir validé votre déclaration.
C'est la preuve que votre démarche a bien été enregistrée.



→ **Transfert automatique de vos données**

Votre déclaration est envoyée à la CAFAT. Elle est reçue sans délai et vous n'avez plus besoin de vous déplacer ou de nous faire parvenir votre déclaration.



EN SAVOIR +

Consultez
notre dépliant
disponible sur :
www.cafat.nc
ou à nos guichets

? Une question ? Besoin d'aide ? Envoyez un mail à e-recouvrement@cafat.nc ou par téléphone au 05 00 44 (appel gratuit)

CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE ASSURÉS ET DÉCOUVREZ VOS SERVICES !

www.cafat.nc évolue et vous offre aujourd'hui un « Espace Assurés », en plus de votre espace professionnel « Employeurs/Travailleurs indépendants ».

Rendez-vous sur www.cafat.nc, et cliquez en haut à droite de votre écran sur « Mon espace privé ».



Votre nouvel « Espace Assurés » en ligne vous permet 24h/24 et 7j/7 de consulter, télécharger et imprimer :



Votre carte Assuré



Vos relevés de remboursement de frais médicaux

(Part prise en charge par la CAFAT uniquement. Si les dépenses de santé sont remboursées directement par les mutuelles, aucun montant n'apparaît).

Accessible depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, vous n'avez plus besoin d'attendre ou de vous déplacer pour obtenir vos documents. Au fur et à mesure, de nombreux services seront mis à votre disposition (changement d'adresses, formulaires..).

? Une question ? Besoin d'aide ? Envoyez un mail à espace.assures@cafat.nc

LA PAROLE À :

Charles J.

« C'est bien pratique ! »

Portail assez simple d'accès, même à la création. C'est facilitant d'avoir accès à tout. En tout cas c'est bien pratique !



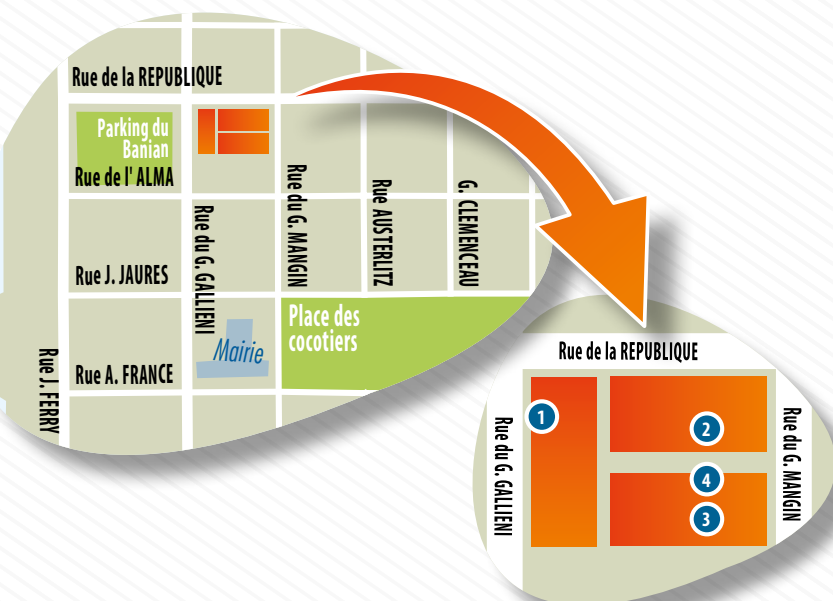
Louise C.

« Plus besoin d'appeler ! »

Je me suis inscrite assez simplement et rapidement. C'est plus pratique pour avoir le plus d'informations possible en ligne, plus besoin d'appeler, ni même de se déplacer.

MIEUX VOUS REPÉRER A LA CAFAT

Pour vous aider à mieux vous repérer lorsque vous vous rendez à la CAFAT, voici un plan des différents services susceptibles de vous accueillir.



- 1 Accueil Employeurs et Travailleurs Indépendants**
Pour vos démarches en tant que travailleur indépendant (inscription au RUAMM, modification, radiation, choix de couverture sociale, règlement des cotisations...).
- 2 Service Contrôle des cotisants (sonnette pour accès)**
Permanence pour vos questions relatives à la conformité des déclarations puis sur rendez-vous pour les contrôles.
- 3 Service Contentieux (1er étage)**
Sur rendez-vous en cas de difficultés pour payer vos cotisations.
- 4 Guichet Unique (Rez-de-chaussée)**
Pour l'ensemble de vos démarches en tant qu'assuré (remboursement de frais médicaux...).

BRANCHE RECOUVREMENT

5 rue du Général Gallieni
BP L5 98849 NOUMÉA CEDEX - NOUVELLE-CALÉDONIE
Ridet 112 615-001
Tél. (687) 25 58 09



• dossiers-cotisants@cafat.nc
• comptes-financiers@cafat.nc
• recouvrement-dpae@cafat.nc
• recouvrement-attestation@cafat.nc
• contentieux-cotisants@cafat.nc



www.cafat.nc



CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien